

DECLARATION de COMPOSITION D'EQUIPE

Cette déclaration de composition d'équipe est à remettre au Juge-Arbitre au plus tard 30 minutes avant le début de la rencontre (cf. Annexe 4 - article 8 du règlement du championnat régional des interclubs)

Rencontre		contre	
Date :	Equipe déposant la déclaration		
Heure prévue pour le début de rencontre :	Déclaration à remettre au Juge-Arbitre avant :		

Il n'existe aucun ordre préétabli dans la liste ci-dessous

Ordre des matchs proposé	Discipline	Composition de l'équipe
	SH 1	
	SH 2	
	SD 1	
	SD 2	
	DH	
	DD	
	MX 1	
	MX 2	
	MX OR (PHASE FINALE)	

Nom et signature du capitaine	Heure de dépôt :
	Observation du JA :